

BVGer E-1686/2011 vom 23. März 2011

Bundesverwaltungsgericht, 2011-03-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-1686_2011

FR: TAF E-1686/2011 du 23 mars 2011

IT: TAF E-1686/2011 del 23 marzo 2011

Regeste

Asile (non-entrée en matière / dépôt ultérieur abusif de demande d'asile) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours, en tant qu'il conclut à l'annulation de la décision attaquée, à l'entrée en matière sur la demande d'asile ou, subsidiairement, au prononcé d'une admission provisoire, est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de Fr. 600.-, sont mis à la charge du recourant. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 3

Le présent arrêt est adressé au recourant, à l'ODM, au Tribunal fédéral, et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Anne-Laure Sautaux Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.